

OBJET : Acquisition d'un terrain de 1042 m2 cadastré section DK n°22 (partie), appartenant à Madame IMAHO Joseph, nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle à Bellepierre.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement des bas de Bellepierre, le Plan d'Occupation des Sols prévoit la réalisation d'un certain ^{nombre} de voies nouvelles destinées notamment à desservir le futur centre de quartier dont la réalisation est à l'étude selon la procédure des Zones d'Aménagement Concerté.

Madame IMAHO Joseph, propriétaire d'un terrain concerné par l'une de ces voies nouvelles, a demandé à la municipalité de faire l'acquisition de l'emprise réservée. Il s'agit d'une parcelle de 1042 m2 cadastrée section DK n° 22 (partie), pour laquelle un accord est intervenu sur le prix de 42.272 francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal et financée à l'aide de Crédits de voirie.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr Gilbert GERARD - J'émettrais un vœu : puisque c'est une voie nouvelle qu'on va faire, qu'on en fasse d'abord le tracé avec un "caterpillar". Cela permet à la population de voir que les travaux commencent et d'autre part, cela me permet d'assainir le coin pour pouvoir faire passer les camions.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

W - Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des Collectivités locales
Signé : Martin Claude PARCOUR
Pour Copie Certifiée Conforme

A Denis le 31 Mars 1980
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué

Signé : Jacques Lacoste